



Des préoccupations environnementales aux aspects culturels de la migration : adopter une approche inclusive pour relever les défis et accroître les opportunités de la mobilité humaine

Note de cadrage

Projet de la présidence française du FMMD en 2022-2023

VERSION FRANCAISE

## TABLE DES MATIERES

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>Priorités thématiques.....</b>	<b>5</b>
Priorité 1 : L’impact du changement climatique sur la mobilité humaine : entre action préventive, action humanitaire et développement .....	5
Priorité 2 : Droits et migrations : œuvrer pour la santé, la sécurité et les droits des personnes migrantes.....	7
Priorité 3 : Les diasporas : actrices du développement économique, social et culturel des territoires .....	10
Priorité 4 : Migrations du travail : favoriser l’inclusion économique des migrants .....	12
Priorité 5 : Améliorer la place de la migration dans les mentalités collectives : récits, culture, émotion et rationalité .....	14
Priorité 6 : Gouvernance multi-niveau : associer les différents acteurs pour une meilleure gestion des migrations.....	16
<b>Le Forum mondial sur la migration et le développement en 2022-2024.....</b>	<b>20</b>
Vers le Sommet 2024 : trois grands rendez-vous au cœur de la présidence.....	20
Calendrier prévisionnel (hors événements labellisés).....	20
Évènement de lancement de la présidence : .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Évènements « culture et migrations » et « Changement climatique et mobilités » à Paris .....	20
14ème Sommet du FMMD .....	20
Ateliers thématiques, régionaux et évènements labellisés.....	20
<b>Vision de la présidence.....</b>	<b>21</b>
Une approche partenariale .....	21
Une approche rationnelle et scientifique .....	21
Donner une place au FMMD et à ses débats dans la sphère multilatérale .....	22
Avec les acteurs de la migration.....	22
Avec les acteurs du climat .....	22
À travers la plateforme pour les partenariats.....	23

## INTRODUCTION

Ce document présente les orientations de la France pour sa présidence du Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD) entre juillet 2022 et février 2024. Il est le fruit d'une consultation de plusieurs mois ayant associé le Sénégal et les différentes parties prenantes du Forum, à savoir les représentants des trois Mécanismes et de la Jeunesse, les groupes de travail, ainsi que certains Amis du Forum. Grâce à ces échanges, six priorités thématiques ont été établies et seront au cœur du programme 2022-2023 du FMMD.

Afin d'ancrer les discussions du Forum au cœur des priorités du 21<sup>ème</sup> siècle et dans le sillon des préoccupations soulevées par les présidences qui la précèdent, la France a choisi comme thème principal : « **l'impact du changement climatique sur la mobilité humaine** ». Cette question constituera le fil rouge du mandat français et sera abordée de manière transversale au travers des priorités thématiques. Face à l'urgence soulignée par le rapport du GIEC de 2022, la France souhaite fédérer un discours multipartite face aux effets néfastes des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les migrations.

La complexité et la pluralité des sujets liés aux migrations nécessite d'adopter et de promouvoir des discours équilibrés, rationnels et documentés. Tout au long de sa présidence, la France veillera à la qualité et à la fiabilité des informations produites et partagées dans le cadre du Forum ainsi que dans d'autres enceintes. Dans une volonté d'innovation et de traitement holistique des migrations, la France souhaite mettre à l'agenda, pour la première fois, la question de la culture au sein des discussions FMMD, au confluent des aspects économiques, sociaux et environnementaux. Cette approche singulière permettra d'échanger sur les apports positifs de la migration, ainsi que sur les moyens de les soutenir et de les promouvoir. Dans la continuité de ces thématiques, les questions relatives aux diasporas, aux droits de l'Homme ou encore aux migrations du travail seront aussi abordées.

De par leur nature pluridimensionnelle, les migrations sont un défi pour les populations, les territoires et les États concernés. Leur bonne gestion est un enjeu crucial, soumis pour partie à la volonté politique des États et des gouvernements. Celle-ci n'est toutefois pas autosuffisante ; elle se nourrit de la coopération entre les différents acteurs, étatiques ou non. Dans cette optique et soucieuse d'offrir un dialogue inclusif, la France veillera à donner une place de choix à l'ensemble des parties prenantes du FMMD sur tous les sujets abordés, avec une plus grande implication des différents mécanismes (impliquant le secteur privé, la société civile, les autorités locales et jeunesse). Par ailleurs, la France veillera à créer un lien avec l'ensemble des acteurs du développement et du changement climatique en les conviant aux échanges dans le cadre des réunions préparatoires et des ateliers thématiques. En effet, l'enchevêtrement des problématiques liées aux incidences du changement climatique avec les questions de développement et de migration mérite une attention particulière pour une meilleure compréhension de leur imbrication.

La France souhaite valoriser les activités et engagements du FMMD à l'échelle internationale et les pérenniser. Il s'agit, notamment, de contribuer à renforcer le rôle du FMMD dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), en particulier dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales (IMRF). Il s'agit aussi de renforcer la contribution du FMMD dans le cadre du suivi du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR), ainsi que de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) du Programme des Nations Unies à



l'horizon 2030. Du fait de son ambition d'aborder les défis imposés par le changement climatique sur la mobilité humaine, le FMMD se doit d'inscrire pleinement ses travaux dans le contexte des engagements de l'Accord de Paris sur le climat et du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

Afin de favoriser un dialogue ouvert à tous, la France reste à l'écoute de toutes suggestions et contributions. Le 14<sup>ème</sup> Sommet du FMMD, en février 2024, se doit d'être un événement où toutes les voix sont entendues de manière à relever les défis communs et soutenir les opportunités qui s'offrent à tous.

## PRIORITES THEMATIQUES

Fidèle à la tradition du FMMD, la France a retenu six priorités thématiques pour sa présidence.

### PRIORITE 1 : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA MOBILITE HUMAINE : ENTRE ACTION PREVENTIVE, ACTION HUMANITAIRE ET DEVELOPPEMENT

En 2021, le nombre de déplacements à cause des catastrophes climatiques et environnementales a atteint 23,7 millions de personnes, contre 14,4 millions pour cause de conflits (*Internal Displacement Monitoring Centre, 2022*). Dans son rapport paru le 21 février 2022, le GIEC indique qu'« à moyen et long termes, les déplacements augmenteront avec l'intensification des fortes précipitations et des inondations associées, des cyclones tropicaux, de la sécheresse et, de plus en plus, de l'élévation du niveau de la mer. À des niveaux de réchauffement progressifs, la migration involontaire des régions avec une forte exposition et une faible capacité d'adaptation se produiront » (*GIEC, 2022*). Selon la Banque mondiale, si les États ne respectent pas leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, jusqu'à 216 millions de personnes pourraient être obligées de migrer dans le monde d'ici 2050 (*Banque Mondiale, 2021*). En revanche, si les pays commencent dès maintenant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, à combler les écarts de développement, en améliorant le fonctionnement et la résilience des marchés de travail locaux en partenariat étroit avec le secteur privé, à restaurer les écosystèmes vitaux et à aider les populations à s'adapter, les migrations climatiques internes pourraient être réduites jusqu'à concurrence de 80%. Le FMMD, qui constitue un cadre où se réunissent l'ensemble des acteurs mobilisés sur les questions relatives aux migrations et au développement durable, représente un lieu pertinent pour poursuivre les discussions déjà initiées par la communauté internationale et envisager ensemble des perspectives de coopération.

Outre le facteur environnemental, ces migrations s'inscrivent généralement dans des contextes spécifiques où se cumulent et s'imbriquent d'autres motivations d'ordre politiques, économiques, sociales ou culturelles. Le changement climatique produit par effet d'entraînement un risque économique négatif pour les travailleurs, les entreprises et le marché de l'emploi (notamment dans les domaines les plus menacés comme l'agriculture, l'industrie minière ou l'énergie) et nécessite ainsi l'adaptation des sociétés et des emplois qui, réalisée en tenant compte des risques, peut être source de perspectives positives (*IOE, 2022*). En tout état de cause, la pluralité des causes à l'origine des migrations nécessite de traiter la thématique environnementale concurremment avec les autres variables et à l'aune du cadre juridique et institutionnel existant, tout en adoptant une démarche prospective concertée pour son adaptation et amélioration. Cette ambition, face à un phénomène nouveau à l'agenda politique et déjà plus que tangible, nécessite une réponse collective pérenne en agissant d'une part sur le volet préventif et de réduction des risques de déplacements ; d'autre part, par des politiques d'adaptation ayant pour objectif de développer la résilience des populations concernées ; et *in fine*, des politiques d'accompagnement dans le cas où les déplacements liés aux risques seraient inévitables. Enfin, ces politiques doivent être attentives aux facteurs cumulatifs de discriminations et de vulnérabilités que subissent certains publics face au risque climatique et ainsi adopter une approche fondée sur les droits de l'Homme, attachant une attention particulière à certains groupes qui sont affectés de manière disproportionnée par les impacts du changement climatique. À ce titre, les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les communautés

locales, ainsi que les populations dans l'économie informelle, et celles qui se trouvent dans des emplois et secteurs risquant de disparaître à cause du dérèglement climatique doivent faire l'objet d'une prise en compte spécifique tant en amont des crises que pendant le déplacement ou *a posteriori*, y compris lorsqu'il s'agit de déplacements à l'intérieur d'une région ou d'un pays. En effet, il est important de souligner que les migrations interétatiques sont onéreuses et que, par conséquent, les déplacements environnementaux se font majoritairement sur de courtes distances. C'est la raison pour laquelle les collectivités locales, les acteurs privés et de la société civile, encadrés par les États et gouvernements centraux, sont en première ligne pour faire face à ces défis.

#### Approche et propositions de questions directrices :

La France souhaite inviter les parties prenantes du FMMD à s'interroger sur le nexus migration, climat et développement durable, afin d'identifier ensemble des moyens permettant d'éviter les déplacements forcés induits par les impacts du changement climatique, ou, le cas échéant, de mieux les appréhender. En effet, il s'agira de réfléchir aux moyens permettant de s'assurer que ces déplacements se fassent dans des conditions sûres et dignes pour les déplacés forcés climatiques et environnementaux, internes et externes. La présidence veillera à renforcer l'utilisation des outils existants pour permettre une riposte et une adaptation plus efficaces aux conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, et à développer des moyens d'adaptation de son application par les différents acteurs concernés. Ainsi, au travers de ce thème, les discussions viseront à dresser un état des lieux en matière de bonnes pratiques et de législation existantes, tout en identifiant des solutions innovantes pour les appliquer et les adapter avec pragmatisme au phénomène migratoire dans le contexte du réchauffement climatique. Les discussions permettront également d'identifier les manques et les défis urgents, mais aussi les perspectives pour de nouvelles synergies et coopérations entre les acteurs étatiques et non étatiques.

#### **Objectifs :**

- Faciliter la compréhension des liens entre migrations, climat et développement durable ;
- Réunir toutes les parties concernées par les thématiques, et créer une communauté d'acteurs sur le nexus pour des savoirs et apprentissages partagés ;
- Identifier les défis et les opportunités liés au nexus, ainsi que les moyens de relever les premiers et de tirer bénéfice des secondes ;
- Proposer des pistes d'actions sous formes de livrables (études, recommandations) aux décideurs et bailleurs internationaux (par ex. fonds MPTF) ;
- Identifier les instruments légaux existants permettant de répondre aux défis entraînés par les migrations forcées ayant une cause environnementale.

#### **Questions directrices :**

- Pourquoi parler d'un nexus migration-climat-développement et quelles sont les imbrications entre ces trois domaines ?
- Comment mieux comprendre et établir une définition scientifiquement rigoureuse de la notion de migration climatique/environnementale ?

- Comment faire émerger une synergie entre la production scientifique et la décision politique en ce qui concerne la migration, le climat et le développement ?
- Quel est le rôle des différents acteurs pour relever les défis en matière de migration, de climat et de développement, et comment accroître la redevabilité et la responsabilité de ces différentes catégories d'acteurs ?
- En quoi les différents types de risques climatiques (catastrophes naturelles, stress hydrique, montée du niveau des mers, dégradation et salinisation des terres, désertification...) appellent-ils des réponses politiques différenciées ? Comment s'y préparer et quels acteurs associer à cette réponse ?
- Quelles bonnes pratiques et initiatives existent pour prévenir les déplacements forcés causés par les catastrophes et le changement climatique ? Est-il possible de les dupliquer, les étendre ou s'en inspirer ? Plus généralement, comment minimiser les causes de déplacement forcé induites par les phénomènes climatiques ?
- Quelle complémentarité établir entre action humanitaire, politique de développement et adaptation au changement climatique ? Les diasporas et les migrants peuvent-ils jouer un rôle ?
- Comment faire en sorte que les populations vulnérables puissent quitter dignement un environnement devenu inhospitalier ? Et comment s'assurer que celles et ceux qui migrent dans un contexte de catastrophe, de changement climatique ou de dégradations environnementales sont bien informés de leurs droits, des dangers potentiels et des voies de migrations sûres et légales le long de leur trajet migratoire ? Comment mieux répondre aux besoins spécifiques de protection et d'accompagnement des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes...) face aux déplacements forcés ? Quels acteurs sont les mieux placés pour y répondre ?
- Comment le nexus migrations/climat/développement peut-il avoir un impact sur la paix et la stabilité internationales ? Quels outils, cadres et mécanismes d'anticipation sont nécessaires ?

## **PRIORITE 2 : DROITS ET MIGRATIONS : ŒUVRER POUR LA SANTE, LA SECURITE ET LES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES**

Les migrants ont des droits quel que soit leur statut (régulier ou irrégulier), conformément aux normes relatives aux droits de l'Homme consacrées par le droit international coutumier et conventionnel (Traité des Nations Unies, entre autres). Il s'agit de protéger les droits sociaux, économiques, civils, politiques ou encore culturels des personnes, en application du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement entre nationaux et étrangers. Toute exception à ces principes concernant notamment le droit à la participation politique et la liberté de circulation devrait être fondée sur une justification objective et raisonnable, reposant sur une appréciation impartiale de circonstances et de faits. En outre, cette exception prendrait en compte la nécessité d'un juste équilibre entre la sauvegarde des intérêts de la communauté et le respect des droits et libertés de l'individu.

Promouvoir une approche par les droits des populations migrantes présenterait plusieurs intérêts : d'une part, assurer l'intégrité et la dignité humaine des migrants en luttant contre les violations des droits de l'Homme ; d'autre part, valoriser au mieux les apports positifs des migrants dans les sociétés d'accueil, de départ et de transit en facilitant leur intégration socioéconomique. Enfin, cela permettrait le développement et le renforcement des capacités de l'État en matière de politique publique. En effet, les

migrants sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'Homme, en particulier les femmes et jeunes filles migrantes ou encore les mineurs non accompagnés ou séparés. Ils sont bien souvent victimes de trafic de migrants, de traite des êtres humains, de violences sexuelles, d'une insuffisance dans la prise en charge sanitaire, etc. Ces populations vulnérables nécessitent une prise en charge spécifique, établie sur une approche prenant en compte les facteurs cumulatifs de discrimination et de vulnérabilité et fondée sur les droits de l'Homme, qui doivent être honorés dans leur caractère universel.

À toutes les étapes de leur parcours migratoire, les migrants devraient avoir accès aux services de santé au même titre que les communautés locales. Au-delà d'une action purement humanitaire, il s'agit de promouvoir le suivi sanitaire des populations migrantes à travers une intégration de cette dimension dans les différents outils de planification sanitaire et sociale au niveau mondial. Le PMM et les Objectifs de développement durable (ODD) contiennent des dispositions qui plaident dans ce sens. Il s'agit de réfléchir à une perspective qui permettrait de passer des intentions aux pratiques opérationnelles.

Promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels des personnes déplacées leur permet d'avoir accès à un logement, à une éducation, aux services de santé et leur ouvre des perspectives d'accès à un travail. L'accès aux services sociaux participe à une meilleure intégration socioéconomique des migrants dans les sociétés d'accueil et contribue donc à maximiser leur participation positive à tous les niveaux de la vie du pays concerné, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes. Les migrants contribuent positivement aux économies des pays hôtes et doivent ainsi être pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques et dans la vie des sociétés. Enfin, assurer le respect inaliénable des droits de l'Homme est une conditionnalité de la légalité et de l'effectivité des réglementations concernant la gestion des flux migratoires des pays concernés et un moyen de lutter contre les facteurs de migrations forcées, car l'atteinte aux droits économiques et sociaux contraint des populations à émigrer.

Approche et propositions de questions directrices : Une approche par les droits de l'Homme doit être promue en particulier appliquée aux populations migrantes, particulièrement vulnérables aux violations de ces droits. Il faut accentuer la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et, œuvrer pour la protection des vies et de la dignité des migrants sur tout leur parcours migratoires. Les migrations forcées et irrégulières exposent les migrants à des privations dans leur accès aux services sociaux de base, notamment aux services sanitaires. Les migrants réguliers peuvent également rencontrer des obstacles dans leur parcours d'intégration dans les sociétés d'accueil dus à un accès lacunaire aux droits socioéconomiques. Enfin, aborder ces questions offre l'opportunité aux États d'améliorer et de renforcer les cadres politiques établis et les politiques publiques en la matière. Ces défis exigent des réponses collégiales pragmatiques, qui naîtront de dialogues apaisés, francs et ouverts.

#### **Objectifs :**

- Clarifier les notions clés : droits, protection, sécurité et santé des migrants ;
- Promouvoir une approche par les droits en matière de migration ;



- Identifier les carences et les améliorations possibles des systèmes et politiques en matière de droits de l'Homme pour garantir le respect universel des droits fondamentaux dans le cadre des migrations
- Proposer des pistes d'actions sous formes de livrables (études, recommandations) aux décideurs et bailleurs internationaux (par ex. fonds MPTF).

#### Questions directrices :

##### *Promouvoir une approche par les droits*

- Quels sont les éléments constitutifs d'une approche par les droits en matière de migration ?
- Comment appliquer et renforcer une approche par les droits en matière de lutte contre la migration irrégulière ?
- Quels sont les acteurs clés en matière de protection des droits de l'Homme ? Comment les associer ? Dans quelle mesure et sous quelles conditions le développement et la promotion de l'accès aux droits permet-il de renforcer le caractère volontaire, sûr, ordonné et régulier des migrations ?

##### *Garantir les droits des personnes migrantes*

- Quelles leçons peut-on retenir de la pandémie de Covid-19 en termes d'accès aux soins, de protection des droits de l'Homme ou encore de gestion des flux migratoires ?
- Par quels mécanismes peut-on assurer un meilleur accès aux services de droit commun des populations migrantes ?
- Par quels moyens garantir l'accès à une information fiable et éclairée des migrants sur leurs droits ?
- Comment les outils du numérique peuvent-ils faciliter l'accès aux droits des personnes migrantes ?
- Comment mobiliser les acteurs, notamment les diasporas, dans la lutte contre le trafic et la traite des êtres humains ?

##### *Assurer l'accès à la santé*

- Quel socle de services essentiels peut-on considérer comme nécessaire pour assurer l'accès à une couverture santé universelle pour les personnes migrantes ? Comment garantir l'accès aux soins tout au long du parcours migratoire, y compris dans le pays d'accueil ?
- Quels sont les besoins en ressources humaines et matérielles pour garantir un accès exhaustif à l'information, intégrant des modalités d'interprétariat professionnel à toutes les étapes du parcours de santé ?
- Quelles mesures peuvent être mises en place pour assurer un suivi de la santé mentale et une prise en charge des psycho-traumatismes dont peuvent souffrir les personnes migrantes ?

### PRIORITE 3 : LES DIASPORAS : ACTRICES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DES TERRITOIRES

Il est communément admis que les diasporas peuvent jouer un rôle de catalyseur et œuvrent en faveur du développement des pays d'origine et d'accueil. En effet, dotées d'une capacité de mobilisation forte, de capacités financières et d'expertises, elles peuvent constituer un levier majeur pour le développement. Par le biais de transferts de fonds, en premier lieu, les diasporas disposent d'une importante capacité de financement des économies. D'après les estimations de la Banque mondiale, ces transferts de fonds sont trois fois supérieurs au montant de l'aide publique au développement mondiale (APD). Une manne financière dont l'importance a notamment conduit la Banque mondiale à préconiser une diminution des frais de transfert appliqués par les opérateurs privés, mais également une réglementation plus juste dans le domaine. Des organisations telles que l'Union africaine (UA) militent également dans ce sens pour mieux soutenir le développement des pays d'origine. Toutefois, les contributions des diasporas ne se limitent pas aux seuls transferts techniques et financiers. D'une part, pourvoyeuses de gains culturels, sociaux et humains, les diasporas enrichissent les sociétés qui les accueillent. D'autre part, faiseuses de liens entre les territoires, elles contribuent également au développement des relations interétatiques et jouent un rôle dans la promotion des voies de mobilité légale et de coopération dans tous les domaines. Ceci fait des diasporas de véritables actrices de la coopération internationale, notamment de la coopération décentralisée entre collectivités territoriales des pays d'origine et d'accueil, à travers de nombreuses initiatives de solidarité. En tout état de cause, les diasporas peuvent ainsi œuvrer à la diffusion de récits positifs sur la migration via la promotion des nombreuses externalités positives qui en découlent. Concomitamment, l'expérience concrète de la migration acquise par les communautés diasporiques permet aussi de produire des discours empiriques sur les réalités parfois négatives, voire les risques et périls liés aux migrations, en particulier lorsque celles-ci s'effectuent par des voies de mobilité irrégulière.

L'expertise, les connaissances et l'expérience des diasporas constituent une valeur ajoutée qui peut être mise au service du développement économique des pays d'accueil et d'origine. Les jeunes générations binationales contribuent par ailleurs à renouveler le modèle d'engagement jusqu'alors établi, en portant de nouvelles formes d'échanges davantage inspirés de l'entrepreneuriat que du schéma associatif caractéristique des premières générations. En sus, l'engagement des jeunes est une occasion pour renforcer la promotion du volontariat vers le pays d'origine, devenu crucial pour maintenir l'attachement au pays d'origine et les liens intergénérationnels. Enfin, le retour dans leur pays d'origine de travailleurs qualifiés contribue grandement à leur développement et à leur économie, en constituant à la fois une source de connaissances et d'expertise précieuse et un attrait pour les investisseurs.

Par ailleurs, les migrations du travail ne doivent pas s'apparenter à une fuite des cerveaux dans les pays de départ. Il est donc primordial que les territoires, les États et organisations internationales veillent à maximiser les externalités positives des migrations, telles que les transferts de fonds et de connaissances, la réinstallation des personnes migrantes, les projets d'entrepreneuriat et d'entreprises internationales, en utilisant et en soutenant la dynamique de mise en réseau des diasporas.

Approche et propositions de questions directrices :

Le 14<sup>ème</sup> Sommet du FMMD donnera matière à s'interroger sur la manière de maximiser les contributions des diasporas. Pour autant, il est impératif de souligner que celles-ci ne peuvent à elles seules porter une politique de développement. Pour que cela fonctionne, les États doivent jouer leur rôle de facilitateurs en portant des politiques de développement ambitieuses, qui prennent en compte les diasporas en les accompagnant, et en créant un cadre accueillant pour leurs contributions.

#### **Objectifs :**

- Clarifier les notions clés et leurs évolutions récentes, notamment la notion de diaspora, relativement remise en question par les secondes et troisièmes générations,
- Réfléchir sur le concept de double appartenance, à travers la situation des binationaux, de plus en plus nombreux et revendiquant ce statut ;
- Promouvoir les apports des diasporas ;
- Identifier les opportunités liées aux diasporas et à la manière dont elles parviennent à tisser un réseau au niveau transnational ;
- Remettre à l'ordre du jour les apports culturels et sociaux des diasporas ;
- Partager des bonnes pratiques de mobilisation des diasporas pour le développement des pays d'accueil et d'origine.

#### **Questions directrices :**

- Comment engager les diasporas dans le développement et l'investissement productif de leurs pays d'origine ?
- Quels cadres et structures peuvent être mis en place dans les pays d'origine et d'accueil pour favoriser l'investissement des diasporas ?
- Comment mieux mobiliser et structurer les transferts financiers pour améliorer le niveau et l'efficacité de leur utilisation ?
- Comment améliorer la structuration des réseaux de diasporas dans les pays d'accueil ?
- Comment créer un lien entre ces réseaux diasporiques et les autorités nationales et locales ?
- Comment promouvoir l'action des diasporas dans une dynamique de localisation et de territorialisation de la coopération pour le développement ?
- Comment promouvoir et capitaliser sur les nouvelles formes d'engagements des diasporas en matière de solidarité internationale ?
- Comment garantir la visibilité et la connaissance de ces réseaux et initiatives par les diasporas ?
- Quelles sont les politiques et initiatives qui peuvent garantir la création de partenariats entre les diasporas et les populations locales ?
- Comment valoriser les connaissances, l'expertise et l'expérience, mais aussi les apports sociaux et culturels des diasporas dans les pays d'accueil et d'origine ? Comment mettre en avant les savoirs des communautés diasporiques concernant les opportunités, mais aussi les risques et périls liés aux migrations auprès des populations des pays d'origine ?
- Comment mieux mobiliser ou favoriser le retour des compétences hautement qualifiées de la diaspora vers le pays d'origine ?
- Quel rôle peuvent jouer les diasporas dans la promotion des voies légales de mobilité des individus et des connaissances ?

#### PRIORITE 4 : MIGRATIONS DU TRAVAIL : FAVORISER L'INCLUSION ECONOMIQUE DES MIGRANTS

En 2019, les travailleurs migrants internationaux représentaient 69 % - soit plus des deux tiers - de la population mondiale des migrants internationaux en âge de travailler ([OIT, 2021](#)). Il est essentiel de prendre en compte les besoins des marchés du travail dans la gestion de ces migrations. Face aux pénuries de main-d'œuvre et à l'inadéquation entre les besoins des employeurs et les marchés du travail locaux, les migrations de travailleurs peuvent, à condition d'être adaptées et pertinentes, proposer des solutions qui bénéficient à la fois aux migrants et aux sociétés d'accueil. Si le changement climatique a pour effet indéniable de provoquer des déplacements forcés, les migrations et la mobilité humaine peuvent également laisser entrevoir des opportunités pour faire face à l'évolution rapide des besoins des marchés du travail causée par le réchauffement climatique, afin d'assurer par exemple la sécurité alimentaire ou la transition énergétique.

Dans tous les cas, il est nécessaire d'assurer des politiques de retour et de réinsertion efficaces et humaines, soutenant notamment l'intégration professionnelle des femmes. *In fine*, ceci doit également permettre aux travailleurs migrants de contribuer au développement de leur société d'origine, tant sur le plan financier qu'en termes de compétences, de connaissances ou de culture. En outre, ces travailleurs migrants ne représentent pas une catégorie homogène. Il existe, en effet, de fortes disparités entre les statuts et profils socio-économiques des migrants. De même, les conditions d'accueil et les besoins en main-d'œuvre varient fortement selon les différents pays d'accueil et de transit. Ainsi, il est nécessaire de faire la distinction entre ces différentes situations et adapter les réponses pour garantir notamment l'accès aux droits pour les travailleurs migrants, favoriser leur inclusion sociale et économique ou les accompagner vers un retour durable, digne et profitable à leur pays d'origine.

L'établissement de cadres juridiques permettant le travail légal des travailleurs migrants et garantissant leurs droits est primordial. Ces cadres doivent prendre en compte la réalité du marché du travail, les besoins des entreprises et l'état du tissu économique, pour garantir leur stabilité, leur pérennité et des bénéfices pour les migrants et les sociétés d'accueil. La portabilité des droits sociaux est un enjeu majeur qui permet, par des mécanismes adaptés, de réduire la vulnérabilité des migrants et de promouvoir les apports économiques, sociaux et culturels des migrations régulières. En lien avec le changement climatique, dont l'importance a été mise en avant par la présidence dans son programme, il est important de prendre en considération les modifications qu'entraîneront inévitablement les années à venir sur l'économie et les emplois. Ces cadres doivent aussi permettre aux migrants d'accéder facilement à un emploi légal, dans le but d'éviter qu'ils ne se tournent vers l'économie informelle, ce qui fragilise la situation des migrants, les rend plus vulnérables et complexifie leur intégration socio-économique.

En effet, il arrive dans certains cas que le potentiel des migrants demeure inexploité, en raison de leur manque d'insertion dans l'économie formelle, des discriminations et des nombreux handicaps auxquels se heurtent les personnes migrantes sur le marché du travail et dans la société. De plus, la pandémie de COVID-19 a minoré une grande partie des progrès accomplis ces dix dernières années en matière d'intégration des personnes migrantes. En outre, dans un certain nombre de pays, l'augmentation soudaine et la diversité croissante des effectifs de nouveaux arrivants, parmi lesquels beaucoup sont peu qualifiés, font qu'il a été

difficile de répondre à leurs besoins. Dans le même temps, cette situation a été l'occasion de mettre à l'essai des solutions novatrices en matière d'intégration, en faisant participer un plus large éventail de parties prenantes. Les politiques d'intégration doivent tenir compte de ces évolutions. Aussi, la réussite de leur intégration économique et sociale est un objectif clé de l'action publique et de la coopération avec les pays d'origine. Il est donc nécessaire de travailler à l'adaptation des cadres légaux, à la rationalité des discours et du regard sur les migrations et à la meilleure intégration des travailleurs migrants pour qu'ils puissent réellement bénéficier des opportunités de travail et accéder à leurs droits.

Enfin, afin de maximiser le potentiel des travailleurs migrants et d'en faire une source d'externalités positives pour les pays d'accueil et de départ, une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes est indispensable. Afin de valoriser les apports des personnes migrantes, les sociétés d'accueils doivent créer des conditions favorables à l'intégration sociale et économique des migrants (structuration de l'emploi, perception des migrations, outils numériques d'accompagnement à la recherche d'emploi et à la formation, pris en compte de la barrière linguistique, reconnaissance bilatérale des qualifications, accès aux services financiers de base, etc.). Pour ce faire, la valorisation d'un dialogue intégré, renforcé et partenarial entre autorités nationales, locales, secteur privé, organisations de jeunes, partenaires sociaux et organisations de la société civile, notamment les diasporas, pourrait s'avérer fructueux. Les pays hôtes ont également un rôle à jouer en matière de communication auprès de leur population, en mettant en avant les atouts économiques de la migration pour le pays, et en travaillant à produire des récits plus justes et équilibrés autour de la migration.

#### Approche et propositions de questions directrices :

Dans la continuité des discussions précédemment tenues au sein du FMMD, la présidence française souhaite faire avancer les discussions sur les migrations du travail, en tant que facilitatrices de l'inclusion ou l'intégration économique et sociale des migrants. Dans cette perspective, les échanges porteront sur les voies et les cadres juridiques existants pour accéder à l'emploi, et la façon de les améliorer, en prenant en compte leur diversité selon les pays et la variété des réalités socio-économiques des territoires. Ces thématiques seront traitées notamment à travers les enjeux ayant trait au numérique, à l'inclusion sociale et économique, et à l'accès aux droits.

#### **Objectifs :**

- Clarifier les notions clés ;
- Travailler sur la question de la fuite des cerveaux, ainsi que les questions connexes du retour des cerveaux et de l'afflux de cerveaux ;
- Identifier les bonnes pratiques au niveau législatif qui permettent d'attirer une main-d'œuvre qualifiée adaptée aux besoins du marché du travail ;
- Identifier les outils numériques permettant d'accompagner les travailleurs migrants ;
- Partager les bonnes pratiques permettant de garantir l'inclusion économique et sociale des migrants.

#### **Questions directrices :**

- Comment répondre à la pénurie de main-d'œuvre et de compétences à travers une mobilité des acteurs porteurs de connaissances et de savoir-faire ?
- Quels sont les défis et opportunités de la migration de travail ?
- Comment promouvoir le respect des droits des travailleurs migrants ?
- Comment intégrer les résultats de la recherche aux politiques migratoires sur la question du travail ?
- Comment les autorités locales peuvent-elles accompagner les migrants dans leurs parcours d'inclusion économique et soutenir les entreprises afin de leur permettre un accès à la main-d'œuvre étrangère ? Comment associer les différents acteurs (autorités nationales, locales, organisations de la société civile, employeurs, syndicats, diasporas et organisations internationales) pour faciliter l'intégration socio-économique des migrants ?
- Quelles leçons tirer des mécanismes de portabilité des droits sociaux existant aujourd'hui ? Comment les promouvoir, les développer et accroître leurs apports ?
- Comment les outils du numérique peuvent-ils accompagner les migrants dans leur accès à la formation et leurs recherches d'emplois, et garantir une meilleure adéquation entre la demande et l'offre de travail ? Comment les outils numériques peuvent-ils permettre aux gouvernements de développer des politiques et des processus migratoires efficaces ?
- Comment faire évoluer le cadre juridique et son application concrète pour garantir un meilleur accès aux droits pour une meilleure intégration socioéconomique des travailleurs migrants ?
- Comment mieux accompagner les gouvernements vers une transition réussie des travailleurs migrants du secteur informel au secteur formel, afin de créer une compétition saine et équilibrée au sein de l'économie ?

## PRIORITE 5 : AMELIORER LA PLACE DE LA MIGRATION DANS LES MENTALITES COLLECTIVES :

### RECITS, CULTURE, EMOTION ET RATIONALITE

Phénomène par nature complexe et multidimensionnel, la migration est souvent présentée sous un angle émotionnel. La perception de la migration est devenue un enjeu en soi, que ce soit pour les pays de départ, de transit ou de destination. L'emploi de discours rationnels, responsables, et donc communs est une condition indispensable à un dialogue international substantiel et constructif en la matière. L'importance du récit sur les migrations tient à cœur au FMMD, comme l'illustre la création de son groupe de travail *ad hoc* en Février 2020 dédié aux récits sur les migrations. La France souhaite inclure et poursuivre cette prise en compte dans son programme.

Il apparaît tout d'abord important de clarifier le vocabulaire commun et de s'entendre sur des définitions. Le langage a indéniablement des effets sur les sociétés en matière : (i) d'accueil et d'intégration ; (ii) de respects des droits de l'Homme ; (iii) de cohésion sociale ; (iv) de réussite du projet migratoire et enfin (v) de politiques publiques. Les récits et narratifs diffusés par les différents acteurs (médias, presse, décideurs politiques, organisations de la société civile etc.) sont en perpétuelle concurrence, créant ainsi de la confusion et la diffusion d'infos au sein des populations. Il ne s'agit pas de prendre parti sur le bienfondé de la migration, mais de permettre, sur la base d'éléments vérifiés et étayés, d'avoir une approche équilibrée de ce phénomène. Il s'agit également de lutter contre la désinformation, l'instrumentalisation

du phénomène migratoire à des fins politiques, ou encore la montée de la xénophobie et la propagation de préjugés et stéréotypes qui engendrent des comportements pouvant aller jusqu'à la violation des droits de l'Homme. Mieux communiquer permet aussi de mieux dialoguer, et ainsi de trouver des solutions intégrées et cohérentes aux problématiques soulevées par les migrations.

Dans la continuité, il apparaît important d'intégrer des thématiques souvent négligées lorsqu'on parle migration, comme la culture et l'apport humain et social des migrations. Les migrants construisent des ponts entre les sociétés. À ce titre, le rôle des diasporas est clé dans la sensibilisation des sociétés d'accueil aux enjeux du développement durable et de la solidarité internationale, elles sont l'incarnation du double espace et pionnières dans les nouvelles pratiques et formes d'engagements en matière de solidarité internationale. Elles participent à la circulation et à la diffusion des connaissances, contribuant ainsi à l'émergence d'une vision commune. Les diasporas œuvrent ainsi à la diffusion de récits sur les migrations, qu'ils soient centrés sur les externalités positives, ou plus nuancés et prenant en compte les risques et les difficultés liés aux migrations. La campagne de sensibilisation *It takes a community* menée par le groupe de travail *ad hoc* du FMMD sur les récits sur la migration illustre l'importance des diasporas, mais aussi des communautés d'accueil, des organisations internationales, des gouvernements, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration de ces discours. La promotion de ces discours équilibrés sur la migration ne peut être le seul fait de politiques dédiées. Un discours public fondé sur des faits et documenté se construit en ouvrant des espaces aux échanges entre migrants et résidents locaux et en s'appuyant sur la participation active des migrants à la vie publique, tout en portant une attention spécifique aux communautés vulnérables. Les vecteurs de discours dans leur ensemble, qu'ils soient communicants, médias d'information ou encore artistes, jouent un rôle déterminant dans l'élaboration des narratifs qui sont créés autour des migrations.

#### Approche et propositions de questions directrices :

Les questions économiques, sociales ou même climatiques ne déterminent pas à elles seules les perceptions du sujet migratoire. Afin d'adopter une approche fidèle et holistique des migrations, la France propose d'aborder pour la première fois les questions culturelles liées aux migrations, les apports mutuels qu'elles suscitent, ainsi que les changements dans les rapports qu'entretiennent les populations avec les autres et avec elles-mêmes. Il s'agit de travailler sur les discours et de donner la parole aux parties prenantes, notamment les migrants eux-mêmes.

Trop souvent négligée dans les discussions de la communauté internationale, la culture se nourrit des expériences de migrations de même que les migrations enrichissent culturellement et socialement les sociétés d'accueil, de transit et d'origine. En ce sens, les États peuvent s'attacher à mettre en valeur et à souligner les apports culturels des diasporas (arts, gastronomie, médias, etc.) qui contribuent au développement durable des sociétés. La France souhaite mettre à l'honneur cette thématique en organisant un événement spécifique au Musée de l'Histoire de l'Immigration de Paris en juin 2023.

#### **Objectifs :**

- Clarifier les notions clés ;
- Promouvoir un discours fondé sur des faits, documenté et équilibré sur la migration ;

- Partager des bonnes pratiques en matière de travail sur les discours étayés et équilibrés ;
- Intégrer la dimension culturelle et sociale des migrations dans les liens entre migration et développement ;
- Lutter contre la discrimination, la manipulation, la désinformation, la xénophobie et le racisme ;
- Donner la parole aux migrants pour transmettre leurs récits sans intermédiaire.

**Questions directrices :**

*Discours et perception des migrations*

- Quel est le rôle des États, de la recherche, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé pour assurer une perception rationnelle des migrations ? À l'échelle locale, comment les différents acteurs de la migration, institutionnels ou non, peuvent-ils travailler sur la perception de celle-ci ? Quels sont les impacts de la technologie dans la diffusion des discours ? Quelles sont les utilités et opportunités liées à l'outil numérique ?
- Quel est le rôle des médias dans la perception des migrations ? Comment assurer la participation des médias dans la diffusion d'un discours équilibré et fondé sur des faits scientifiques au sujet des phénomènes migratoires ?
- Comment faciliter une véritable participation des migrants à la vie publique ?
- Quels sont les impacts des discours xénophobes dans les sociétés ?
- Comment le changement climatique, à la source de plus en plus de déplacements forcés, fait-il évoluer les perceptions et le discours sur les migrations ?

*Apports sociaux et culturels des migrations*

- Outre les apports économiques, quels sont les apports sociaux et culturels des migrants et des diasporas pour les territoires d'origine, de transit et d'accueil ? Comment mettre en valeur ces apports ? Comment soutenir les projets d'ordre culturel comme vecteur d'intégration des personnes migrantes ?

**PRIORITE 6 : GOUVERNANCE MULTI-NIVEAU : ASSOCIER LES DIFFERENTS ACTEURS POUR UNE MEILLEURE GESTION DES MIGRATIONS**



Les migrations sont des phénomènes complexes, dynamiques, qui concernent tous les territoires. Pour les appréhender, il convient d'adopter une approche partenariale, inclusive et pluripartite avec l'ensemble des échelons aux niveaux local, national, régional et mondial, et en lien avec tous les acteurs, institutionnels ou non (États, autorités locales, organisations internationales, société civile, secteur privé...).

Au niveau mondial, les forums, ou encore les dispositions multilatérales des Nations Unies sont des enceintes où les États se retrouvent pour discuter de la gouvernance mondiale en matière de migration. À l'échelon régional, les organisations telles que l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc., appliquent un cadre politique harmonisé entre États. Enfin, à l'échelle nationale, plusieurs niveaux s'échafaudent, et à travers ceux-ci des acteurs significatifs comme les gouvernements et les autorités locales. Alors que les gouvernements nationaux gèrent les frontières et les régimes de visas, les autorités locales qui répondent souvent aux besoins les plus immédiats des migrants et des réfugiés. Malgré de grandes diversités de statuts et de prérogatives selon les pays, ces dernières représentent l'État central au plus près des populations ou agissent de façon autonome pour traiter des problématiques et opportunités que soulève la gestion de la migration. Une réalité qui a été reconnue par le FMMD, et qui est incluse dans les ODD, le PMM, le Nouvel Agenda urbain et le Programme commun du Secrétaire général des Nations Unies. Même si souvent les autorités locales ne sont pas mandatées pour gérer unilatéralement la migration au niveau local, elles sont, en pratique, en première ligne pour répondre aux besoins des migrants, leur faciliter l'accès aux services de base (éducation, santé, logement, emploi), favoriser l'inclusion économique et sociale, et surtout conduire les politiques publiques en matière de migration sur tout le territoire. Tel est le cas dans le contexte du changement climatique, où les collectivités locales jouent un rôle important dans l'élaboration de stratégies de résilience auprès des communautés qui pourraient y être confrontées. Sans attendre l'impulsion du gouvernement central, les autorités locales ont également la capacité de répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées grâce à leurs prérogatives de proximité qui garantissent une véritable efficacité d'action et à l'appui de partenariats au niveau supranational.

À chacune de ces échelles, les acteurs publics sont loin d'être les seuls à jouer un rôle précieux. Bien sûr, la société civile prend également une part active tout au long du parcours migratoire, en apportant un soutien dans la gestion des migrations. Les organisations de la diaspora sont à ce titre des protagonistes de premier plan. Le secteur privé regroupant des acteurs très variés (petites et moyennes entreprises, multinationales, fédérations d'employeurs, associations d'employeurs...), contribue également à stimuler les migrations de main-d'œuvre et l'intégration socio-économique des migrants.

Face à la pluralité des échelles d'actions et des parties prenantes, il est nécessaire d'impliquer – autant dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de la migration – les acteurs pertinents pour chaque dimension du phénomène migratoire. Il s'agit avant tout, dans le respect des missions et mandats de chacun, d'avoir une gestion coordonnée et ordonnée afin d'atteindre les objectifs politiques et opérationnels fixés. En ce sens, le principe directeur d'une approche intégrée mobilisant l'ensemble du gouvernement et de la société que l'on retrouve notamment dans le PMM consacre le concept de cohérence des politiques aux niveaux vertical et horizontal. Outre ces acteurs spécialisés dans les questions migratoires, il est important que les acteurs des migrations puissent adopter une approche

pluridisciplinaire et transversale en coopérant et travaillant avec les acteurs du développement et des questions environnementales.

#### Approche et propositions de questions directrices :

Dans la sphère multilatérale, les cadres et initiatives sur la migration sont multiples et multiformes. A ce titre, le FMMD constitue une arène de discussion libre, associant une variété de parties prenantes dont les Etats, les maires et représentants d'organisations régionales, la société civile, le secteur privé, les organisations de jeunes, organisations internationales et organisations régionales. Il s'agit avant tout de pouvoir tirer profit de ce cadre de dialogue unique regroupant toutes les échelles d'action et les acteurs concernés par la migration. Le FMMD doit pouvoir permettre d'améliorer la gouvernance multiniveau des migrations, en identifiant les défis et saisissant les opportunités.

#### **Objectifs :**

- Clarifier les notions clés ;
- Connaître les différents modèles en matière de gouvernance multiniveaux sur le domaine migratoire, avec un accent particulier sur l'implication des différents niveaux de la gouvernance locale et régionale ;
- Identifier les défis et opportunités de la gouvernance multiniveaux, ainsi que les moyens de relever les premiers et de tirer bénéfice des secondes ;
- Réfléchir aux articulations nécessaires entre les différentes échelles pour une meilleure efficacité de la gouvernance multilatérale de la migration ;
- Échanger les bonnes pratiques et expériences concernant la coordination en matière de migration.

#### **Questions directrices :**

##### *Gouvernance multi-échelles*

- Comment les gouvernements nationaux travaillent-ils avec les gouvernements locaux dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques migratoires, surtout dans le cadre du changement climatique et de ses impacts avec la mobilité humaine ? Quelles sont les bonnes pratiques et leçons à tirer ?
- Quel est le rôle des gouvernements locaux dans la gouvernance migratoire et comment appuyer sur leurs contributions dans la mise en œuvre du PMM ?
- Quels sont les besoins des gouvernements locaux pour mieux répondre aux défis et opportunités de la migration au niveau local ? Comment les gouvernements nationaux, les Nations Unies et la communauté internationale pourraient-ils les appuyer ?
- Quel est le rôle des processus régionaux (processus consultatifs régionaux, institutions gouvernementales régionales et commissions régionales des Nations Unies) dans la gouvernance migratoire ? Dans le contexte national, comment s'appuyer sur les processus régionaux pour définir les politiques migratoires ?

##### *Gestion multi-acteurs*

- Comment les migrants et les diasporas peuvent-ils participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques migratoires, notamment en réponse au changement climatique ? Quels exemples existent au niveau local et régional ?
- Le FMMD a une tradition de consultation et d'inclusion de différentes parties prenantes. Comment ce modèle d'inclusion pourrait-il être traduit dans d'autres processus globaux et régionaux ? Quelle articulation établir entre le FMMD et les autres processus régionaux et mondiaux, notamment le Réseau des Nations Unies sur les migrations ?

## LE FORUM MONDIAL SUR LA MIGRATION ET LE DEVELOPPEMENT EN 2022- 2023

### VERS LE SOMMET 2024 : TROIS GRANDS RENDEZ-VOUS AU CŒUR DE LA PRESIDENCE

#### CALENDRIER PREVISIONNEL (HORS EVENEMENTS LABELLISES)

La présidence française sera jalonnée d'évènements qui viendront nourrir la réflexion en vue du Sommet, en février 2024. La France prévoit d'organiser trois grands rendez-vous au cours de ses 21 mois d'exercice.

- 1. 29 mars 2023 : Atelier thématique : migrations du travail et changement climatique ;**
- 2. 27 et 28 Juin 2023 : Ateliers thématiques : 1) culture et migrations et 2) déplacements environnementaux à Paris ;**
- 3. Automne 2023 : Transferts de fonds et migrations du travail (à confirmer) ;**
- 4. Début 2024 : 14<sup>ème</sup> Sommet du FMMD**

#### ÉVÉNEMENTS « CULTURE ET MIGRATIONS » ET « CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MOBILITES » A PARIS

En juin 2023, deux événements réflexifs sur le lien migration-culture et les effets du changement climatique sur les mobilités, thématiques novatrices phares de la présidence, seront organisés à Paris. Ce seront des occasions inédites d'élargir nos champs de visions sur ces sujets fondamentaux, de concert avec la pluralité des acteurs concernés et impliqués, d'une part en abordant les apports culturels engendrés par la migration, en lien avec le rôle des diasporas pour le développement des pays d'origine et de destination, et d'autre part en adoptant une approche prospective sur l'adaptation au changement climatique dans un contexte de mobilités. Ces événements seront l'occasion d'organiser plusieurs tables rondes consacrées aux priorités de la présidence française.

#### 14<sup>EME</sup> SOMMET DU FMMD

Prévu en février 2024, le 14<sup>ème</sup> Sommet du FMMD sera le point de conclusion des échanges et des discussions tenues tout au long de la présidence. Il s'agira d'en faire un important moment de mobilisation et d'échanges, deux ans après le premier examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

#### ATELIERS THEMATIQUES, REGIONAUX ET EVENEMENTS LABELLISES

La France souhaite organiser plusieurs ateliers thématiques à Genève, en marge de ses différents événements ou en ligne, afin de préparer les discussions du Sommet. Elle reste donc ouverte aux propositions des mécanismes et des groupes de travail et agira en fonction de la situation financière du Forum.

Suivant les traces des anciennes Présidences du FMMD, la présidence française souhaite intégrer pleinement les Processus régionaux consultatifs sur la migration (notamment avec l'Union africaine (UA), le Forum panafricain sur la migration (PAFOM), le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA), le Processus de Rabat et le Processus de Khartoum, le Dialogue d'Abou Dabi, le Processus de Bali, etc.). L'implication du FMMD dans ces différents processus sera un puissant levier pour susciter des

collaborations et établir des passerelles qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration de l'articulation entre ces différents processus en faveur d'une gouvernance multilatérale des migrations.

## VISION DE LA PRESIDENCE

### UNE APPROCHE PARTENARIALE

Le thème retenu pour cette présidence permet, (i) de faire entendre des voix peu entendues jusqu'à présent et (ii) de rappeler l'importance d'unir nos efforts pour faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Alors qu'ils sont parmi les pays les moins émetteurs de gaz à effet de serre, les États africains et les petits États insulaires sont parmi les pays les plus affectés par les impacts du changement climatique (intensification et multiplication des aléas climatiques ; montée du niveau des mers et érosion côtière ; stress hydrique, dégradation des terres et désertification). Ces impacts favorisent des migrations non volontaires et l'instabilité. Certains de ces États ou parties de leur territoire sont même menacés de disparition.

Si les États doivent accélérer leur action en matière de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique, les réponses aux défis posés par le changement climatique ne peuvent pas venir seulement des États. Dans la mesure où les déplacements liés au climat sont le plus souvent internes et sur de courtes distances, les autorités locales ont un rôle important à jouer, car elles sont en première ligne face à ce phénomène. Le mécanisme des maires du FMMD aura un rôle central à jouer dans les discussions prochaines. Les représentants de la jeunesse pourront également enrichir la réflexion. La France veillera à ce que la participation soit la plus inclusive possible en permettant à la société civile, aux collectivités locales, au secteur privé et à la jeunesse de proposer des activités. Elle veillera également au respect de l'égalité de genre, rendant aux femmes la place centrale qui leur revient dans les discussions. Enfin, elle sera soucieuse d'inclure la jeunesse et les priorités dans les échanges.

En associant des acteurs engagés sur le climat, la France espère impulser des synergies entre les discussions sur le climat et celles sur la migration au niveau multilatéral, afin que les enjeux climatiques soient mieux pris en compte dans les discussions migratoires et inversement ; et ainsi faire du FMMD un cadre consultatif important sur le nexus migration, climat et développement.

### UNE APPROCHE RATIONNELLE ET SCIENTIFIQUE

La France aura à cœur de promouvoir un traitement le plus rigoureux possible, sur le plan scientifique, des questions abordées au sein du Forum. Cette approche se matérialisera en deux dimensions :

**1. La collecte, l'analyse et le partage des dernières recherches** dans le domaine de l'environnement et du nexus migration et développement : réunir une communauté de praticiens, identifier les acteurs investigateurs et producteurs de connaissances et de pensées concernant ce phénomène. Il convient ensuite d'analyser ces différentes données, d'y donner un sens et de diffuser les analyses auprès des parties prenantes concernées.

**2. L'organisation de séries d'ateliers (scénarios) pour explorer les futures migrations** sur la base des dernières données sur les effets du changement climatique sur les migrations ; en effet, il est important d'évaluer avec précaution la nature et la probabilité des migrations suscitées par les facteurs

environnementaux avant de se demander comment appréhender ce phénomène. Ces exercices permettront également de s'initier aux domaines politiques prioritaires pour l'élaboration et la planification des politiques migratoires futures.

## DONNER UNE PLACE AU FMMD ET A SES DEBATS DANS LA SPHERE MULTILATERALE

### AVEC LES ACTEURS DE LA MIGRATION

Adopté par plus de 160 Etats en 2018, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) incarne la jonction entre le FMMD et le système des Nations Unies. Pour autant, l'activité du FMMD n'a pas pris fin avec l'adoption du PMM, et ce pour plusieurs raisons.

D'une part, le premier peut et doit continuer à nourrir le second d'une réflexion originale et extérieure, en tant qu'organe non-onusien. C'est la mission que le FMMD s'est donnée en s'engageant à fournir une contribution collective au premier Forum d'examen des migrations internationales (IMRF), en mai 2022. Cette contribution sera sans doute appelée à être renouvelée au-delà de l'IMRF de 2022. Aujourd'hui, la Troïka échange régulièrement à ce sujet avec le Réseau des Nations Unies sur les migrations. Ce rapprochement entre le FMMD et le Réseau se poursuivra lors de la présidence française, donnant lieu à un enrichissement mutuel des deux organisations dans une logique de complémentarité. Cette complémentarité naîtra de l'identification progressive des points de coopération potentiels, notamment grâce au travail du Comité du FMMD sur les relations avec le PMM.

Néanmoins, certains États membres du FMMD ne sont pas signataires du PMM ; et, il est important de ne pas négliger leur voix dans la sphère multilatérale. Les États non-signataires de ce Pacte auront donc toute leur place dans les discussions.

Au-delà de ces considérations importantes, il convient de relever que les priorités retenues à chaque présidence concourent à l'atteinte de plusieurs des objectifs du PMM. L'IMRF a pour objectif de s'institutionnaliser sur une périodicité de quatre années. Le FMMD pourrait, dans cette perspective, servir d'étape intermédiaire pour apprécier les avancées significatives réalisées par les États membres dans la mise en œuvre des objectifs du PMM.

### AVEC LES ACTEURS DU CLIMAT

En se positionnant sur le nexus migration, climat et développement, le FMMD doit se rapprocher des acteurs du climat. La Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes (PDD) pourra constituer un partenaire privilégié, la question du lien entre migration et changement climatique y ayant déjà été abordée en profondeur. Des relations plus étroites et des collaborations entre le FMMD et le GIEC, le CICR, l'IDMC, les agences onusiennes, le *Global Centre for Climate Mobility* (GCCM), l'*Office for Climate Education* (OCE), ou encore l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS) sont à rechercher.

## À TRAVERS LA PLATEFORME POUR LES PARTENARIATS

La plateforme pour les partenariats (PfP) est l'outil du FMMD qui recueille les pratiques concrètes qui découlent des réunions du Forum. Véritable mécanisme innovant à sa création en 2010, la plateforme pour les partenariats du FMMD fut l'une des premières structures à recueillir les données et bonnes pratiques en matière de politique migratoire. Bien qu'il existe dorénavant plusieurs systèmes de recueil de données migratoires (*Migration Network Hub* etc.), la plateforme pour les partenariats n'en demeure pas moins utile, puisqu'elle permet d'apporter un aperçu concret des pratiques présentées lors des réunions du Forum. La France souhaite donc pleinement continuer à alimenter cette plateforme dans l'exercice de sa présidence.

Afin toutefois de préserver son caractère innovant, la présidence française souhaite continuer à investir dans ce recueil des données, en le modernisant et en l'ouvrant de manière plus large aux parties prenantes du FMMD. Ainsi, la plateforme doit permettre de mettre en valeur les actions réalisées par les mécanismes et représentants de la jeunesse du FMMD, mais doit également sortir de la sphère du FMMD *stricto sensu*. La France envisage ainsi d'établir un rapprochement entre la plateforme pour les partenariats et la PDD, qui recense les bonnes pratiques sur le nexus environnement et déplacements forcés, mais ne dispose pas de plateforme qui lui est propre.